

L'assistantat et le lectorat à l'étranger, qu'est ce que c'est ?



Une période d'assistantat (dans l'enseignement secondaire) ou de lectorat (dans l'enseignement supérieur) dans un établissement étranger permet d'améliorer ses compétences en approfondissant sa connaissance d'une langue et d'une culture étrangères, d'être un représentant de la langue et de la culture françaises dans un pays étranger et de contribuer au développement des échanges entre étudiants, professeurs et élèves. Assistant de français à l'étranger. Un séjour en qualité de lecteur ou d'assistant se prépare à l'avance. Commencez à faire vos recherches au moins un an avant votre départ.

Assistant

Partir en tant qu'assistant de français dans une université à l'étranger permet, dans le cadre de certains programmes, d'être également inscrits comme étudiant (en tant qu'étudiant régulier ou tant que visiting student). Le gros avantage de cette solution est que, bien souvent, l'étudiant est exempté de frais de scolarité en plus de percevoir une gratification pour son travail d'assistant.

Programme Comenius

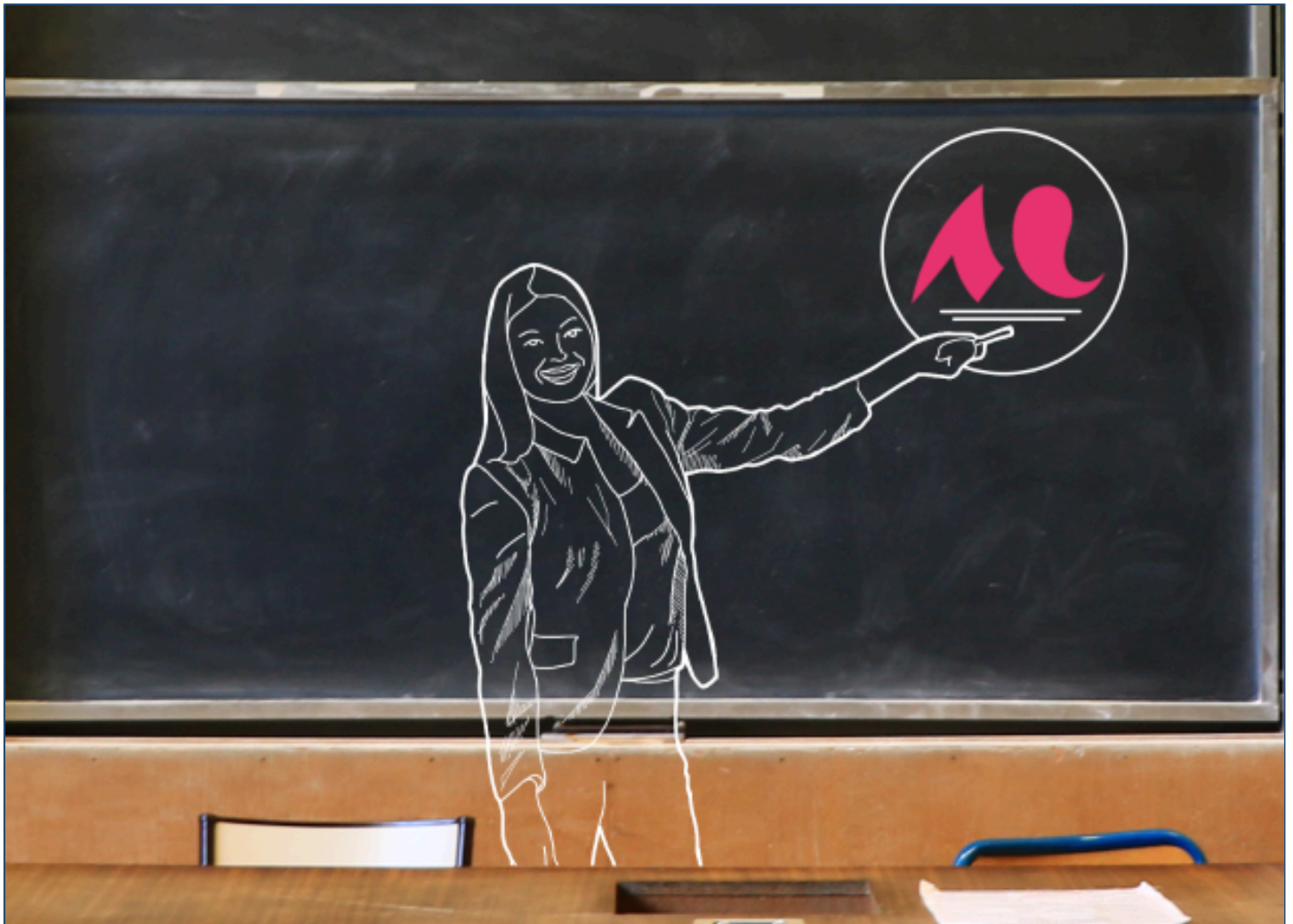
Programme européen d'assistantat linguistique

Périodes d'assistantat à l'étranger pour les futurs enseignants. Qui peut y participer ?

Est éligible tout étudiant, ressortissant d'un pays participant au programme, régulièrement inscrit dans une université française. Il devra être titulaire d'un diplôme pouvant conduire à la carrière d'enseignant. Les candidats doivent avoir terminé leur deuxième année de Licence et n'avoir jamais été employés comme enseignants de la langue cible.

Objectifs du programme

Le programme Comenius permet aux enseignants de demain de faire leurs classes en Europe pour enrichir leur formation. Jusqu'ici destinée à l'enseignement des langues, cette action vise maintenant toutes les disciplines scolaires.



Partir comme assistant Comenius permet à un futur enseignant de se confronter à un autre système éducatif pour améliorer sa connaissance d'une langue et d'une culture européennes ainsi que ses propres compétences pédagogiques.

Les activités de l'assistant dans son établissement d'accueil :

les assistants sont complètement intégrés à la vie de l'établissement. Ils peuvent intervenir dans plusieurs établissements, diversifier leur travail ou suivre des élèves à besoins spécifiques dans certaines écoles voisines. Ils ne doivent pas cependant, travailler dans plus de 3 établissements durant leur période d'assistantat.

Le formulaire de candidature

Le dossier doit être complété en ligne sur le site internet de [l'Agence Erasmus](#) puis être édité en version papier. Vous devez ensuite en remettre 2 exemplaires dont 1 original au service des Relations Internationales pour qu'il soit visé. Votre dossier peut éventuellement être complété des pièces suivantes : lettre de recommandation d'un professeur, copie des diplômes et relevés de notes, attestation de bourse CROUS le cas échéant, copie du BAFA...

Durée du séjour

De 13 à 45 semaines dans des établissements scolaires (non universitaires). La durée du séjour fait l'objet d'une négociation avec l'établissement. Une priorité sera accordée aux langues dites modimes c'est à dire les moins diffusées et les moins enseignées.

Pays d'accueil

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Turquie.

Soutien financier

Chaque assistant communautaire reçoit de l'agence de son pays d'origine une bourse (et non un salaire) qui l'aide à couvrir les frais de mobilité ainsi qu'une prise en charge d'un voyage aller/retour. Le montant global de la bourse dépend du pays de destination et de la durée de l'assistantat.

Lecteur

Une autre voie permettant, non seulement de découvrir de l'intérieur un système universitaire étranger, mais aussi d'acquérir une formation internationale dans sa propre discipline ainsi qu'une expérience de l'enseignement à l'étranger, est d'occuper un poste de lecteur de français : une cinquantaine d'accords permet de partir aux États-Unis, à Oxford, Cambridge, Moscou, Leipzig, Pavie et Istanbul. Les lecteurs sont inscrits dans l'université d'accueil et bénéficient d'une bourse.

Les conditions d'éligibilité

Pour postuler à des postes de lecteurs, il faut être titulaire au minimum d'une première année de Master ou d'une Maîtrise. La priorité sera le plus souvent donnée aux candidats pouvant attester d'un diplôme de FLE.

Les démarches

Les étudiants souhaitant effectuer une période de lectorat à l'étranger devront adresser leurs candidatures directement dans les établissements d'enseignement supérieur.

Il semble néanmoins judicieux de contacter les professeurs responsables des destinations dans les pays concernés car ces derniers sont susceptibles de disposer d'informations plus précises. S'adresser au secrétariat de l'UFR de langues.